



*Direction de la solidarité
et de la cohésion sociale*

Tél. 03 20 66 58 15
Fax: 03 20 66 58 35

DECISION

DEC/2024/AS/193

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec l'association RPL Radio portant sur la réalisation d'une émission de radio diffusée pendant les vacances de Noël, à destination du public senior en 2024,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec l'association RPL Radio, sise au 5 bis, rue Chateaubriand - 59130 LAMBERSART, une convention portant sur l'animation d'une émission de radio diffusée pendant les vacances de Noël, à destination du public senior en 2024.

ARTICLE 2 : La prestation se déroulera sous formes d'ateliers collectifs avec les conseillers Jeunesse pour la création de l'émission et d'entretiens individuels afin de récolter les témoignages des seniors de la ville. Les dates et horaires convenus sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement, après consultation de la structure.

ARTICLE 3 : L'organisateur s'engage à payer la prestation 2024, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 1 400 euros TTC pour 1 émission (Mille quatre cents euros)

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la ville dans le cadre du Projet gérontologie pour l'année 2024, soit 1 400 euros (Mille quatre cents euros).

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

31 OCT. 2024



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Député-Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr